



NUMÉRO 1705-1152

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, tenue le 1^{er} mai 2017 à 19h30, au 370-A, rang des Érables à Saint-Joseph-des-Érables.

Étaient présents les conseillers suivants :

Mme Mélanie Roy, M. Luc Perreault, M. Christian Roy,
M. Éric Lessard, Mme Roxane Nadeau, M. David Lessard.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Jeannot Roy.
Était aussi présente Madame Isabelle Jodoin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Jeannot Roy ouvre la séance par un mot de réflexion.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1705-1152-2

Il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, que l'ordre du jour soit adopté

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. Suivi du procès-verbal

a) Microsoft Office

La directrice présente la facture des 2 licences pour office; car suite à la demande du conseil elle a essayé les versions gratuites, mais celles-ci ne performant pas à la hauteur des besoins de la municipalité

b) Règlement Chemin Forestier

Suite à l'envoi de la proposition d'un nouveau règlement, nous allons de l'avant et publions le règlement suivant :

RÈGLEMENT NO 215

Règlement pour régir les chemins forestiers

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables et tous les utilisateurs sont responsables de l'entretien des chemins forestiers;

ATTENDU QUE normalement les chemins forestiers sont fermés du 1 novembre jusqu'au 1^{er} mai suivant et ce sauf avec l'approbation de la municipalité;

ATTENDU QUE les infrastructures des chemins forestiers ne sont pas les mêmes que l'ensemble du réseau routier;

1705-1152-3b

IL EST PROPOSÉ par madame Mélanie Roy et résolu que la responsabilité revient autant à la municipalité et aux utilisateurs des chemins forestiers de celle-ci, de la bonne utilisation des chemins en respectant les limites de charge émit par le MTQ dans les périodes de gèle et de dégèle;

QUE l'utilisation hors de la période permise, soit du 1^{er} mai au 1^{er} novembre de l'année courante;

QUE l'utilisation abusive des chemins forestiers par des camionneurs, des tracteurs, défricheuses, et tous autres véhicules;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables se garde le droit de demander remise à neuf et/ou compensation, et ce en tout temps.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 avril 2017

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2017;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

1705-1152-4 Il est proposé par madame Roxane Nadeau et résolu, que le procès-verbal de la séance du 3 avril 2017, soit adopté tel que rédigés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5. Lecture et approbation des comptes

1705-1152-5 Il est proposé par monsieur Luc Perreault et résolu, que le Conseil approuve les dépenses du mois d'avril, pour un montant totalisant 32 361.94\$. La secrétaire-trésorière est autorisée à émettre les chèques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6. Rapport du directeur des travaux publics

À la demande du Conseil, le directeur des travaux publics, monsieur Louis-Marie Lessard fait son rapport mensuel.

7. PIIRL - Adoption Résolution – Élaboration des Plans et Devis par la firme Cima +

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour l'élaboration des plans et devis de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC Robert-Cliche a obtenu un avis favorable du MTMDET;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables financera elle-même les coûts des travaux, et ce sans prendre de règlement d'emprunt;

1705-1152-7 POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Mélanie Roy, appuyé et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire élaborer les plans et devis selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL par la firme d'ingénierie Cima + conformément à leur offre de services professionnels en ingénierie de 9 500 \$ plus taxes pour l'élaboration des plans et devis des travaux identifiés du volet RIRL.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8. PAERRL – REDDITION DES COMPTES 2016

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 164 480\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QU'UN vérificateur externe a audité en détail et est en mesure de fournir au besoin un rapport spécial de vérification externe dûment complété sur la reddition des comptes;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables a pris connaissance des modalités d'application du volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

1705-1152-8

POUR CES MOTIFS, sur une proposition par monsieur Christian Roy, appuyée par le reste du conseil, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité Saint-Joseph-des-Érables informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

9. Piste Cyclable Saint-Joseph – contribution

ATTENDU QUE la Municipalité Saint-Joseph-des-Érables appuie la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce dans le développement de son projet de construction de la phase I - secteur urbain de la piste cyclable, elle s'est engagée, voir la résolution numéro 1607-1141-10c, à une contribution de 50 000.00\$ sur une période de 5 ans, à versement multiple et aux montants variables;

ATTENDU QUE le CLD a approuvé la demande de la Municipalité Saint-Joseph-des-Érables d'utiliser son montant, provenant du Fonds de soutien aux projets structurants, d'une valeur de 21 303.00\$ pour l'année 2017-2018, pour la réalisation de la construction de la phase I – secteur urbain du projet;

1705-1152-9

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Luc Perreault et résolu que Municipalité Saint-Joseph-des-Érables, autorise la modification de l'entente inter municipale, afin de prévoir la contribution financière de 50 000\$ à versements multiples et aux montants variables ainsi que l'affectation du montant provenant du Fonds de soutien aux projets structurants, d'une valeur de 21 303.00\$ en diminution de la contribution à verser.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10. Rétrocession du lot 4 375 485

ATTENDU que la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, abroge sa résolution 1601-1134-10b le 11 janvier dernier, a autorisé les démarches pour la rétrocession du lot 4 375 485 et présentera celle-ci à la CPTAQ ;

ATTENDU que la municipalité a tenu une rencontre le 23 février dernier avec madame Caro Lessard et Ferme Holstein Lambert SENC;

ATTENDU qu'il y a eu entente entre toutes les parties présentes à cette rencontre;

1705-1152-10

POUR CE MOTIF, il est proposé par monsieur Éric Lessard et résolu que la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables rétrocède ledit lot. Il est de plus résolu de donner un montant de 250 \$ par propriétaire qui sera déduit directement de la facture de l'arpenteur-géomètre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

11. Avis de motion - modification au Règlement – Qualité de vie n° 208-15, chapitre 3 – Alarmes non fondées lors d'intrusion

Madame Mélanie Roy, donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce Conseil, une modification au règlement décrétant les nouveaux taux de pénalités sur les déplacements effectués par la Sûreté du Québec sur une alarme non fondée lors d'intrusion.

12. Avis de motion - modification au Règlement – Qualité de vie n° 208-15, chapitre 6 – Nuisances

Monsieur Christian Roy, donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce Conseil, une modification au règlement décrétant les nouveaux taux de pénalités sur les déplacements effectués par la Sûreté du Québec sur des bruits jugés excessif et/ou suite à une plainte d'un citoyen.

13. Rapport budgétaire semestriel

Les membres du Conseil prennent connaissance du premier rapport budgétaire de l'année 2017 qui révèle qu'en date du 30 avril 2017, les dépenses s'élèvent à 178 296.29\$ et les recettes à 258 571.80\$ sur un budget de 774 105\$.

14. Correspondance

a) Association de protection et de la mise en valeur du site du moulin des fermes

La directrice présente le nouveau dépliant publicitaire. Le résumé des dépenses de la première phase et avise le Conseil qu'elle a rappelé à M. Audet que nous voulions qu'il soit très vigilant sur les étapes restantes de la phase 2.

b) Tournoi de golf-bénéfice du CLD

1705-1152-14b

Il est proposé par madame Roxane Nadeau et résolu, que le maire et monsieur le conseiller, Éric Lessard participeront tous les 2 au tournoi de golf ainsi qu'au souper qui aura lieu dans le cadre du tournoi de golf-bénéfice du CLD. De plus, la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables appuiera cette activité de financement avec un don de 100.00\$ afin qu'elle puisse atteindre son objectif.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

c) Camping Saint-Joseph-de-Beauce

1705-1152-14c

Il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, que la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables appuiera le camping avec un don de 125.00\$ + taxes afin pour la parution d'une publicité dans leur dépliant publicitaire comme commandite au Camping Saint-Joseph.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

d) Fondation du cœur Beauce-Etchemin

1705-1152-14d

Il est proposé par monsieur Éric Lessard et résolu, que la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables appuiera la Fondation avec un don de 100.00\$ afin qu'elle puisse atteindre son objectif de collecte au montant de 70 000,00\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

15. Varia

a) Présentation du site internet

Une présentation du site internet est faite au conseil et à la population présente. Tous sont satisfaits du travail effectué par notre nouveau fournisseur de site ainsi que du travail de madame Sophie Fortier qui était la chargée de projet de la Municipalité sur ce dossier.

b) CIM – Résolution

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités ont décidé de mettre en commun des ressources pour développer des produits et des services informatiques adaptés aux besoins de municipalités de moindre envergure et aux municipalités régionales de comté;

ATTENDU QUE la Coopérative d'informatique municipale (CIM) a été constituée afin d'offrir à ses membres utilisateurs municipaux des produits informatiques et technologiques, des services et le support connexe ainsi que des services-conseils quant à leurs besoins informatiques et leur développement informatique ou technologique, le tout sans but lucratif;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables a de tels besoins et désire à cette fin devenir membre de CIM, à souscrire à cette fin à vingt (20) parts du capital social de CIM, s'engager à en respecter les règlements et à souscrire au contrat à intervenir avec CIM;

1705-1152-15b

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHRISTIAN ROY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables souscrive à vingt (20) parts du capital social de CIM pour un montant total de deux cents dollars (200\$);

QUE la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables adhère à la CIM à titre de membre régulier de celle-ci et qu'à ce titre elle s'engage à respecter les règlements de la CIM;

QUE Jeannot Roy, maire, soit autorisé à signer tout document requis à cette adhésion au nom de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, y compris le contrat à intervenir avec la CIM;

QUE Jeannot Roy, maire, agisse à titre de représentant de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables dans le cadre de l'exercice des pouvoirs et obligations conférés à titre de membre de ladite coopérative.

16. Questions et commentaires

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

17. Levée de la séance

1705-1152-17

À 21h45, il est proposé par monsieur David Lessard et résolu, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Je, Jeannot Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jeannot Roy, maire

Isabelle Jodoin, secrétaire-trésorière